

UN DÉFILÉ DE MODE POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

Le public était au rendez-vous ce jeudi 23 mai à la concession Peugeot-Citroën pour la 3^{ème} édition du Défilé de mode de l'Avenue de la Libération. Le succès de l'événement, né en 2017 dans un contexte économique particulier lié aux travaux de la ligne D du Tramway, redonne le sourire aux commerçants de l'axe Libération. En effet, les travaux de la ligne D rentrent dans la dernière « ligne droite » avant les premières « marches à blanc » prévues en fin d'été. Le défilé de mode répond à des objectifs de visibilité et de notoriété et de soutien à la dynamique commerciale. Organisée par les associations de commerçants, fédérées pour l'occasion et accompagnées par La Ronde des quartiers et avec l'appui important, technique et de communication de la Mairie, cette manifestation permet de valoriser une offre commerciale et de services plurielle et singulière sur la Métropole.

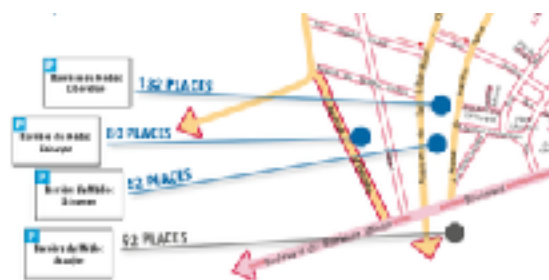
La mobilisation sans faille des acteurs dans l'organisation et l'enthousiasme du public, avec plus de 1 000 personnes présentes, symbolisent la solidarité et l'état d'esprit positif qui a animé cette nouvelle édition. Le Défilé où participaient les mannequins d'un soir, habillés par les magasins de prêt à porter qui présentaient leurs nouvelles collections, s'est achevé sous le signe de la convivialité autour d'un buffet offert par les différents commerces de bouche de l'Avenue.



LES PARKINGS DE LA BARRIÈRE DU MÉDOC CHANGENT DE NOM 304 places de parking et 296 places en zones bleues

Au début du mois de mai, les 4 parkings du périmètre de la Barrière du Médoc ont changé de nom selon une règle simple « 1 parking = 1 nom de rue » associé à la mention « Barrière du Médoc ». Ce changement a pour objectif de valoriser l'offre de stationnement de cet axe commerçant.

- Parking Cdiscount >> parking Barrière du Médoc - Libération
- Parking de l'IDDAC >> parking Barrière du Médoc - Laharpe
- Parking Denis >> parking Barrière du Médoc - Schuman
- Parking Barrière du Médoc >> Barrière du Médoc - Beaujon



Un plan de jalonnement des parkings a entièrement été redéfini, pour guider les automobilistes dans les voies de circulation une fois le tramway en fonctionnement.

Vos rendez-vous

Exposition "Un vélo dans la ville »

Du 05 au 15 juin 2019 (de Guy Frosio) - La Source

Escape Game Spécial "Biodiversité »

Le 05 juin 2019 de 14h00 à 16h

(Animé par Cistude Nature) - Bois du Bouscat



Ciné-Parc / Parc de

l'Ermitage Le 05 juin 2019 de 18h00 à 20h (Dans le cadre de la semaine Européenne du Développement Durable)



Lancement de la saison culturelle 2019/2020 -

Mercredi 12 juin - 19H00

Ermitage-Compostelle

49^{ème} Nocturne

Cycliste - Le 12 juin 2019 (En partenariat avec l'USB Cyclisme)



Le Rendez-vous des artistes

Le 15 juin 2019 de 10h00 à 19h (Venez exercer votre art en plein air sur la Place Gambetta !)

CINÉ-CLUB "Carnets de voyage"

Le 19 juin 2019 (Walter Salles, 2004) - La Source



Fête de la Musique - Le 21

juin 2019 à 17h30

Parc de la Chêneiraie

Exposition Street Art - Bernard Magrez Institut Culturel

Du 20 juin au 31 juillet
La Source

Atelier « Nature en ville » : Le Verger Le 26 juin 2019 de 10h00 à 16h30

Conférence de Pascal de Lavergne

Le 27 juin 2019 à 19h00 - La Source

Le 16 décembre 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a voté la première révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) initialement adopté en 2006. Le PLU3.1 est le principal document d'urbanisme à l'échelle de la Métropole. Il permet d'anticiper, de maîtriser et d'organiser le développement du territoire en fixant les orientations et règles générales d'occupation du sol dans le cadre d'un projet urbain. Certaines dispositions dites « d'urbanisme commercial » permettent d'agir sur la géographie du commerce afin de préserver les équilibres et la vocation commerciale de certaines rues en ayant un droit de regard sur les mutations du commerce lors des transactions.

Il s'agit des servitudes de protection des linéaires « Commerce et Artisanat ». Ces dispositions indiquent que les locaux situés au rez-de-chaussée le long des voies et destinés au commerce et à l'artisanat ne peuvent pas faire l'objet d'un changement de destination, excluant ainsi bureaux et services, habitation, industrie, agriculture ou entrepôt. Les nouvelles transactions doivent ainsi faire l'objet d'une Déclaration Préalable de changement de destination auprès du service urbanisme de la ville.

Cette possibilité urbanistique a été intégrée au PLU3.1 et votée par les 28 communes de Bordeaux Métropole. Elle concerne 588 linéaires sur l'ensemble de la métropole dont **les 4 secteurs à forte densité commerciale de la ville du Bouscat : La Barrière du Médoc, la Calypso, le centre-ville et le quartier Ausone.**

Focus PERMANENCE RH « RETRAITE »

La DRH vous propose le lundi 17 juin de 13h30 à 17h, une **permanence thématique sur « la retraite »** sur laquelle 2 types de renseignements pourront être donnés aux agents :

Des renseignements de 1er niveau sur la retraite :

- selon la qualité de l'agent «fonctionnaire ou contractuel» : retraite du privé ou du public (les différentes caisses et les complémentaires),
- informations sur l'âge légal et départs anticipés : catégorie active ou pas, carrière longue ou pas, 3 enfants, etc...,
- conditions de recul de la limite d'âge, et prolongation d'activité,
- effet des situations particulières (périodes d'interruption ou de réduction d'activité),
- éléments entrant en ligne de compte pour le calcul retraite (bonifications/majorations et minorations ou minimum garanti).
- la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP),
- les validations de service,
- la surcotisation (temps partiel, temps non complet).

Des renseignements de 1er contact en vue d'un futur départ :

- le délai de demande (1er contact 1 an avant).
- le délai d'instruction 6 mois.
- la mise à jour du dossier CNRACL de l'agent.